

# QUEBEC PRECIOUS METALS CORPORATION

## Corporation Métaux Précieux du Québec annonce un placement privé par prise ferme de 6,5 millions de dollars

**Montréal, le 22 octobre 2019 - Corporation Métaux Précieux du Québec (TSX.V : CJC, FSE : YXEP, OTC-BB : CJCFF)** (« QPM » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu avec un consortium de preneurs fermes, dirigé par Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc., une convention aux termes de laquelle les preneurs fermes se sont engagés à acheter aux fins de revente des titres de la Société d'une valeur de 6 500 000 \$ dans le cadre d'un placement privé par prise ferme (le « **placement** »). Le placement consiste en une combinaison a) d'actions ordinaires accréditives de charité de la Société (les « **actions accréditives** ») au prix de 0,40 \$ chacune et; b) d'actions ordinaires de la Société (les « **actions** ») au prix de 0,22 \$ chacune.

La Société a de plus octroyé aux preneurs fermes une option leur permettant d'acheter une tranche supplémentaire de 15 % d'actions accréditives et d'actions, selon la proportion qu'ils peuvent déterminer, et qu'ils pourront exercer à tout moment jusqu'à 48 heures avant la clôture afin de couvrir les surallocations, le cas échéant.

Aux termes de l'opération conclue avec Newmont Goldcorp Corporation (« **Newmont Goldcorp** ») annoncée le 26 avril 2018, Newmont Goldcorp conserve le droit de participer à tout financement par capitaux propres futur effectué par QPM afin de maintenir sa participation ou d'acquérir des actions de QPM supplémentaires et d'augmenter sa participation jusqu'à concurrence de 19,9 % (compte non tenu de la dilution).

Le produit net tiré de la vente des actions sera affecté aux besoins généraux de la Société et au fonds de roulement. Le produit brut que la Société tirera de la vente des actions accréditives servira à engager des frais d'exploration au Canada (« **FEC** ») qui constitueront des « dépenses minières déterminées » (termes définis dans la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*) dans le projet aurifère Sakami et d'autres projets aurifères de la Baie-James dans la province de Québec, auxquels il sera renoncé en faveur des souscripteurs à une date de prise d'effet tombant au plus tard le 31 décembre 2019, d'un montant total correspondant au moins au produit brut total tiré de l'émission d'actions accréditives.

La clôture du placement doit avoir lieu vers le 15 novembre 2019 et est assujettie à certaines conditions, notamment l'obtention de toutes les approbations requises des autorités de réglementation et d'autres approbations, y compris celle de la Bourse de croissance TSX.

### À propos de Corporation Métaux Précieux du Québec

QPM est une société d'exploration aurifère avec de vastes terrains dans la région très prometteuse d'Eeyou Istchee Baie-James, au Québec, à proximité de la mine d'or Éléonore de Newmont Goldcorp Corporation. Le projet phare de QPM est le projet Sakami avec des teneurs significatives et des cibles bien définies prêtes à forer. L'objectif de QPM est d'avancer rapidement le projet à l'étape de l'estimation de ressources minérales.

**Pour plus amples renseignements, communiquer avec :**

Jean-François Meilleur

Président

Téléphone : 514 951-2730

Courriel : [jfmeilleur@qpmcorp.ca](mailto:jfmeilleur@qpmcorp.ca)

Normand Champigny

Chef de la direction

Téléphone : 514 979-4746

Courriel : [nchampigny@qpmcorp.ca](mailto:nchampigny@qpmcorp.ca)

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation  
(au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX)  
n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*